

REPUBLIQUE DU BURUNDI



BANQUE  
MONDIALE

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET  
LA ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE  
MONDIALE

GROUPE DE  
BANQUE

N° du marché

: BI-ADB-326449-CS-CQS

N° du Projet

: P177688

Référence du financement

: V4410-BI

**Termes de référence pour le Recrutement d'un Cabinet pour  
réaliser l'étude de référence pour le suivi et l'évaluation du Projet  
d'Emploi et de Transformation Économique (PRETE)**

Bujumbura, Septembre 2023

# Termes de référence pour le recrutement d'un Cabinet pour réaliser l'étude de référence pour le suivi et l'évaluation du Projet d'Emploi et de Transformation Économique (PRETE)

---

## 1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Burundi avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, a initié un projet pour l'emploi et la transformation économique pour soutenir le PND et mettre en œuvre certaines des recommandations issues du Diagnostic du secteur privé (CPSD) conduit avec l'appui de la Banque mondiale et la Société Financière Internationale.

La transformation de l'économie burundaise, pour une croissance robuste et la création d'emplois requiert : i) l'amélioration du climat des affaires ainsi que l'accès au financement, surtout pour les petites et moyennes entreprises (PMEs) ; ii) la réduction de la fragmentation des marchés intérieurs et des chaînes de valeur ; (iii) l'adoption et l'utilisation des technologies modernes, et (iv) l'accès au financement.

Le Projet d'Emploi et de Transformation Economique (PRETE) s'inscrit dans une optique d'alignement avec les priorités du gouvernement telles que formulées dans le PND et le PNCP-SS-PCE 2021.

Afin de mener à bien les activités préparatoires préalables à la mise en œuvre du projet, une avance au titre de fonds préparatoires du projet a été demandée par le Gouvernement du Burundi et accordée par la Banque mondiale.

L'Agence de Développement du Burundi (ADB) créée en vertu du décret gouvernemental n° 100/255 du 15 novembre 2021 sera responsable de la supervision et de la mise en œuvre du PPA, y compris les aspects fiduciaires aux fins du Projet d'Emploi et de Transformation Économique proposé.

Afin d'assurer une meilleure coordination et gestion du PRETE, la République de Burundi en accord avec la Banque mondiale se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un Consultant (cabinet) pour réaliser l'étude de référence pour le suivi et évaluation du PRETE.

Les présents Termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil du Consultant (cabinet) pour réaliser l'étude de référence pour le suivi et l'évaluation du PRETE.

## 2. Description du projet

### 2.1. Objectifs de développement du projet (ODP)

L'objectif de développement du projet (ODP) est d'améliorer l'accès des MPME au financement et aux marchés, en particulier pour les MPME détenues par des femmes et des réfugiés, et d'augmenter la création d'emplois par les MPME dans les chaînes de valeur ciblées.

## 2.2. Bénéficiaires du projet

### 2.2.1. Bénéficiaires directs

D'envergure nationale, le PRETE ciblera cinq groupes de bénéficiaires directs et profitera à une population plus large d'entreprises et de demandeurs d'emploi grâce à des réformes systémiques ciblant l'environnement des affaires et la création d'un noyau plus dynamique et compétitif d'entrepreneurs formels et de MPME. Les groupes de **bénéficiaires directs** sont :

- 1 600 MPME, dont 650 MPME appartenant à des femmes et 260 MPME appartenant à des réfugiés, ce qui représenterait environ 15% des MPME formelles opérant dans le pays ;
- 80 fournisseurs d'infrastructures productives ;
- 20 entreprises et acheteurs principaux.
- Les institutions financières, y compris les IMF, qui couvriront 1 000 nouvelles agences avec des services financiers.
- Les Institutions gouvernementales et organisations du secteur privé

Au total, le projet devrait contribuer à la création de 4 228 emplois directs, ce qui augmenterait de 15% le nombre d'emplois dans le secteur privé formel.

### 2.2.2. Bénéficiaires indirects

Sur la base de l'analyse économique et financière réalisée pendant la préparation du projet, on peut s'attendre à ce que le projet contribue indirectement à la création de 113 000 emplois. Sur ce nombre, le projet contribuerait à la création de 54 000 emplois en augmentant la demande de main-d'œuvre par les MPME qui ont bénéficié de l'amélioration des facteurs de production ou de conditions. À cela, il faut ajouter les emplois de la chaîne d'approvisionnement et les emplois liés aux retombées de la consommation qui pourront être calculés lorsque les données de référence seront collectées pendant la préparation et la mise en œuvre du projet.

## 2.3. Indicateurs de résultats

### 2.3.1. Indicateurs de résultats finaux

L'atteinte de l'ODP sera mesurée par des indicateurs de résultats pour les principaux domaines d'impact (accès au financement et à l'emploi) et la résilience au changement climatique. Les indicateurs de l'ODP permettront de saisir l'impact sur les bénéficiaires (ventilés par femmes et réfugiés) en termes de :

- a) Accès inclusif au financement : nombre de bénéficiaires ayant bénéficié de services financiers, y compris la ventilation par (i) femmes et (ii) réfugiés.
- b) Emplois créés grâce aux interventions du projet : nombre de bénéficiaires d'interventions axées sur l'emploi (entrepreneurs, MPME et leurs employés, et demandeurs d'emploi), y compris la désagrégation du nombre de bénéficiaires d'interventions axées sur l'emploi pour (i) les femmes et (ii) les réfugiés.

- c) Résilience au changement climatique : montant des investissements soutenus par le projet qui contribuent à la mise en œuvre des normes de résilience climatique pour les MPME.

Les indicateurs de résultats mesureront également les résultats transversaux en matière d'autonomisation économique des femmes et d'inclusion des réfugiés dans les communautés d'accueil, en mettant l'accent sur les zones urbaines. Étant donné que chaque composante comprend des activités qui facilitent l'autonomisation économique des femmes et des réfugiés, chaque indicateur au niveau de l'ODP sera désagrégé pour suivre l'impact sur les femmes et les réfugiés bénéficiaires.

### 2.3.2. Indicateurs de résultats intermédiaires par composantes

#### Composante 1 :

- Pourcentage de l'augmentation annuelle des exportations des MPME soutenues, y compris la ventilation des exportations des MPME détenues par (i) des femmes bénéficiant d'une aide et (ii) des réfugiés
- Nombre d'entreprises bénéficiant d'initiatives du secteur privé, y compris la ventilation pour celles détenues par (i) des femmes et (ii) des réfugiés ;
- Nombre de MPME bénéficiant de services de développement commercial et d'adoption de technologies, y compris la ventilation pour celles détenues par (i) des femmes et (ii) des réfugiés ;
- Nombre de MPME bénéficiant de subventions technologiques, y compris la ventilation pour celles détenues par (i) des femmes et (ii) des réfugiés ;
- Pourcentage de chiffre d'affaires annuel supplémentaire généré par les MPME bénéficiant d'une aide, y compris la ventilation pour celles détenues par (i) des femmes et (ii) des réfugiés ;
- Nombre d'emplois à temps plein supplémentaires créés par les MPME soutenues par le Projet, y compris la ventilation des emplois à temps plein supplémentaires pour les femmes.

#### Composante 2 :

- Nombre de MPME inscrites au registre des garanties mobilières (garanties par des actifs mobiliers), y compris la ventilation du nombre de prêts accordés par des femmes ou des MPME détenues par des femmes et inscrits au registre des garanties mobilières (garantis par des actifs mobiliers) ;
- Nombre de nouvelles Institutions Financières Non Bancaires connectées à Bi-Switch et interopérables au sein du système financier burundais ;
- Montant des prêts garantis versés aux MPME avec le soutien du Fonds de garantie partielle de portefeuille de crédit, y compris la ventilation pour les MPME détenues par (i) des femmes et (ii) des réfugiés.

#### Composante 3 :

- Nombre de réformes mises en œuvre pour soutenir le développement du secteur privé ;
- Nombre de Institutions publiques ayant reçu un soutien pour développer et mettre en œuvre des programmes de promotion des investissements et de développement des MPME ;

- Nombre de réformes mises en œuvre pour soutenir le développement du secteur privé dans le domaine de l'énergie durable et des solutions commerciales résilientes au changement climatique.

## **2.4. Composantes du Projet**

Le Projet comprend cinq composantes : (i) Accès des MPME aux marchés et développement de la chaîne de valeur, (ii) Inclusion financière et accès durable au financement pour les MPME, (iii) Environnement favorable aux entreprises durable et soutien au climat d'investissement, (iv) Gestion de Projet, et (v) Intervention en cas d'urgence ou de catastrophe.

### **Composante 1 : Accès des MPME aux marchés et développement de la chaîne de valeur (48 millions US\$)**

Cette composante rendra opérationnelles les chaînes de valeur cibles en mettant l'accent sur le développement et la mise à niveau des MPME, sur les liens entre les MPME et les marchés nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que sur l'intégration des chaînes de valeur des MPME et le transfert de technologies. Il s'agira des chaînes de valeur à fort potentiel d'impact qui pourraient générer des activités à valeur ajoutée et des emplois, y compris pour les femmes et les réfugiés, en particulier dans les secteurs de l'agro-industrie et des services (y compris le tourisme et le numérique). Les chaînes de valeur seront sélectionnées sur la base des diagnostics des secteurs suivants : (i) protéines animales (par exemple produits laitiers, pisciculture, volaille), (ii) horticulture (par exemple fruits tropicaux), (iii) cultures de rente (par exemple thé et café) ; et iv) les services (par exemple, les services numériques, le tourisme).

La composante comprend trois (03) sous-composantes.

#### **Sous-composante 1.1: Améliorer l'accès des MPME à des infrastructures productives durables, y compris aux infrastructures numériques**

Cette sous-composante comblera les lacunes dans les chaînes de valeur ciblées en améliorant l'accès des MPME à des infrastructures productives et résilientes au climat, afin d'accroître la valeur ajoutée et de promouvoir les économies d'échelle et la résilience.

#### **Sous-composante 1.2 : Améliorer les capacités des MPME**

Cette sous-composante stimulera la transformation économique des MPME burundaises par le biais d'une assistance technique et de subventions visant à encourager l'adoption de technologies et le passage à des activités à plus forte valeur ajoutée.

#### **Sous-composante 1.3. Programme de développement des fournisseurs et programmes de mise en relation**

Cette sous-composante soutiendra l'accès aux marchés par le biais de programmes de certification et de développement des fournisseurs afin de stimuler les liens interentreprises et la sous-traitance et de contribuer à la création de contenu local.

### **Composante 2 : Inclusion financière et accès durable au financement pour les MPME (35 millions USD)**

La composante comprend trois (3) sous-composantes :

### **Sous-composante 2.1 : Renforcer l'infrastructure de crédit**

La sous-composante appuiera la mise en œuvre d'un système moderne d'évaluation du crédit et la mise en place d'un registre des garanties mobilières au Burundi.

### **Sous-composante 2.2 : Améliorer l'accès des MPME au crédit**

La sous-composante appuiera la mise au point de mécanismes et d'instruments visant à améliorer l'accès des MPME au crédit, y compris le développement de l'assurance indicielle.

### **Sous-composante 2.3 : Soutenir l'adoption de services financiers numériques**

La sous-composante soutiendra la transition numérique du secteur financier afin d'améliorer l'inclusion financière et l'accès au financement pour les MPME dans les zones dépourvues d'intermédiation financière formelle.

## **Composante 3 : Environnement favorable aux entreprises durables et soutien au climat d'investissement (12,5 millions USD)**

Cette composante soutiendra l'opérationnalisation des réformes visant à améliorer l'environnement favorable aux entreprises, en se concentrant sur : (i) la mise en œuvre de réformes qui soutiennent la création et la croissance des MPME, en particulier celles détenues par des femmes dans des secteurs à fort potentiel de valeur ajoutée, de croissance résiliente au climat et de création d'emplois, et (ii) le développement institutionnel des principales agences responsables des MPME et du développement du secteur privé. Elle comprend deux sous-composantes :

### **Sous-composante 3.1 : Soutenir les réformes pour un environnement des affaires favorable**

La sous-composante soutiendra la mise en œuvre de réformes transversales et sectorielles visant à améliorer la compétitivité des chaînes de valeur soutenues par le projet

### **Sous-composante 3.2 : Renforcement institutionnel pour soutenir le développement des MPME résilientes au changement climatique et l'investissement privé**

Cette sous-composante renforcera les institutions publiques et privées qui fournissent des services aux MPME et aux investisseurs privés et soutiendra l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en réduisant le manque de données, notamment en ce qui concerne le genre.

## **Composante 4 : Gestion du projet (4,5 millions USD)**

Cette composante soutient la gestion de projet, la coordination, la communication, le suivi et l'évaluation.

## **Composante 5 : Intervention en cas d'urgence ou de catastrophe (00 million US\$)**

Cette composante appuie la réponse immédiate à une crise ou à une situation d'urgence admissible au financement. Il s'agit d'un événement qui a causé, ou susceptible d'entraîner imminemment, un impact économique et/ou social majeur pour le Burundi, associé à une crise ou une catastrophe naturelle ou humaine.

### 3. Zone d'intervention

Le PRETE sera exécuté dans toutes les villes et provinces du Burundi mais ciblera les zones des bénéficiaires spécifiques ayant des liens d'activités avec les composantes du projet : Bujumbura, Gitega, Ngozi, Rumonge, Bujumbura rural, Bubanza, Bururi, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Rumonge, Muyinga, Ngozi, Ruyigi, etc.

### 4. Objectif de l'étude

L'objectif de cette étude est d'établir un cadre de référence détaillée et soutenue par les indicateurs des valeurs (qualitatives et quantitatives) de référence pour les indicateurs d'impact, d'effets et de résultats conformément au cadre de résultat du projet. Les indicateurs seront accompagnés par des valeurs (qualitatives et quantitatives) de référence pour la ligne de base, les résultats intermédiaires et les résultats attendus. Ce cadre de référence sera utilisé pour le comparer avec la situation après la mise en œuvre du projet. Cela permettra de suivre la mise en œuvre de projet au niveau des composantes, sous-composantes et activités spécifiques, d'apprécier qualitativement et quantitativement la contribution de chaque composante à l'atteinte des objectifs du projet et d'assurer la gestion axée sur les résultats.

### 5. Contenu de la mission

Sans être exhaustif, le Consultant (cabinet) a pour mission de :

- Elaborer le cadre de référence par composantes, sous-composantes et activités du Projet afin de pouvoir mesurer les progrès réalisés à une certaine période de l'exécution du Projet ;
- Définir un système de suivi-évaluation par Composante et sous-composante. Ce système sera ancré dans le cadre de résultats de projet et permettra d'élaborer un cadre plus détaillé pour le suivi des indicateurs des résultats intermédiaires et d'impact ; et documentera la situation de référence desdits indicateurs avant les appuis financiers du PRETE ;
- Faire une analyse du Cadre de Résultats tel que proposé dans le document d'évaluation du Projet (PAD) pour ensuite le compléter ou le préciser davantage, surtout au niveau des sous-composantes et des activités spécifiques ;
- Proposer un cadre efficace et efficient de suivi-évaluation des activités du PRETE qui basée sur le cadre de résultats du document d'évaluation de projet et alignée avec le manuel des opérations du PRETE;
- Etablir d'autres indicateurs de résultats jugés pertinents portant sur les différentes composantes, sous-composantes et des activités spécifiques du Projet.
- Déterminer de manière précise la situation avant-projet en la désagrégeant autant que possible par secteur et par bénéficiaire (y compris les femmes et les réfugiés, les bénéficiaires institutionnels, les bénéficiaires du secteur financier, etc.) ;
- Déterminer de manière précise la zone d'influence considérée pour chaque indicateur, ceci concerne particulièrement les bénéficiaires desservis par les différentes infrastructures productives pour les chaînes de valeur ciblées dans le cadre du Projet, ainsi que les bénéficiaires du secteur financier.

De manière spécifique, les principales étapes et les activités à réaliser sont les suivantes pour l'établissement de la situation de référence :

- 1) Elaboration d'un document méthodologique définissant clairement et de manière cohérente les éléments suivants :
  - Indicateurs d'impact et des résultats et réalisations intermédiaires à suivre et principales données à constituer par indicateur ;
  - Approche méthodologique à utiliser pour la collecte des données : critères d'échantillonnage et établissement d'un échantillon représentatif statistiquement (de la zone du projet et des dimensions couvertes), méthodes de collecte de données, questionnaire d'enquête et grilles d'entrevue, etc. ;
  - Description sommaire des principaux outils de collecte de données et grilles d'entrevue (les questionnaires proprement dits devront être placés en annexe) ;
  - Plan détaillé d'analyse des données de l'enquête et principaux tableaux de résultats à constituer et à annexer au rapport de l'étude (base de référence et évaluation d'impact).
  - Outils pratiques, bases de données, notes d'orientations, etc.
  - Planning des activités pour l'établissement de la situation de référence.
  
- 2) Réalisation de l'enquête sur le terrain, sous la responsabilité du Consultant, avec comme principales activités :
  - Constitution des équipes de collecte ;
  - Formation des enquêteurs (il est recommandé mais ceci n'est pas obligatoire, d'avoir un partenariat avec une ou des institutions locales (par exemple les universités) pour mener les enquêtes) ;
  - Test du questionnaire sur le terrain et ajustement des outils ;
  - Réalisation de la collecte de données dans la zone du projet ;
  - Création de la base de données qui sera la propriété de l'UGP à l'issue du processus
  
- 3) Production du rapport préliminaire sur la situation de référence :
  - Dépouillement, saisie, traitement et analyse des données ;
  - Rédaction du rapport.
  
- 4) Tenue d'un atelier de validation des résultats :
  - Organisation d'un atelier de validation du rapport provisoire ;
  - Transmission, au Client, du rapport provisoire tenant compte des recommandations de l'atelier.
  
- 5) Production du rapport final sur la situation de référence intégrant les observations du Client et du bailleur de fonds.

***Pour le plan de suivi-évaluation :***

- Elaborer le plan de collecte des données des indicateurs.
- Elaborer les outils nécessaires à la collecte des données des indicateurs et à leur traitement (sous forme informatique), désagrégé par activité, sous-composante et composante et par bénéficiaire (y compris les femmes et les réfugiés, les bénéficiaires institutionnels, les bénéficiaires du secteur financier, etc.).
- La base de données doit en outre permettre la référence croisée des données.



## 6. Résultats attendus

Parmi les résultats attendus, on s'attend aux résultats suivants :

- Le Cadre logique de Résultats tel que proposé dans le document d'évaluation du Projet (PAD) est complété ou précisé davantage au niveau des sous-composantes et activités ;
- Le Système de suivi-évaluation des activités du projet est développé et mis à jour ;
- Des indicateurs de résultats portant sur les différentes composantes du Projet sont précisés au niveau des sous-composantes et des activités spécifiques ;
- La situation avant-projet désagrégée autant que possible par bénéficiaire (y compris les femmes et les réfugiés, les bénéficiaires institutionnels, les bénéficiaires du secteur financier, etc.) est déterminée ;
- La zone d'influence considérée pour chaque indicateur est précisée ;
- Les outils nécessaires à la collecte des données de tous les indicateurs sont mis en place ;

## 7. Livrables

- **Deux semaines après le démarrage** de la mission, et suite à la revue documentaire et entretiens avec le Client et d'autres parties prenantes, le Consultant présentera **un rapport d'étape ou de démarrage**, dans lequel, sur base des constats préliminaires, il présentera le calendrier et la proposition de structure du rapport ainsi que la méthodologie de travail proposée pour mener l'étude.
- **Un rapport provisoire présentant la situation de référence du projet, 75 jours après le démarrage de la mission.** Il inclut :
  - Les valeurs de référence des indicateurs des composantes, sous-composantes et des activités spécifiques.
  - En particulier, le rapport devra mettre en évidence les chaînes de valeurs (par secteur) comme paramètre à refléter dans les indicateurs pour permettre la référence croisée.
- **Un rapport provisoire présentant le système de suivi et évaluation du Projet ; 75 jours après le démarrage de la mission.** Il inclut notamment :
  - a. La liste validée des indicateurs du PRETE en général et par composantes et des sous-composantes, en particulier.
  - b. Le plan de suivi et de collecte des indicateurs, incluant les outils nécessaires à la collecte et au traitement des données.
  - c. La base de données et les valeurs de référence.
- **Après la remise du rapport provisoire, un atelier de restitution et de discussions des résultats de l'étude** impliquant toutes les parties prenantes du Projet sera organisé par le Consultant, afin d'apporter un avis critique externe sur les résultats de l'étude.
- **Un rapport d'étude final** validé intégrant les recommandations de la restitution et les méthodologies et outils de S&E ajustés en conséquence, ainsi que les commentaires de la Banque mondiale, le cas échéant.

## 8. Durée de la mission

L'étude s'étendra sur une durée maximale de **trois mois** (90 jours calendriers).

La durée proposée pour la consultance inclue le temps de voyage dans la zone d'intervention du Projet ainsi que les activités de préparation et d'analyse de la documentation, de la préparation des enquêtes sur terrain, des interviews et la collecte des informations et de la rédaction du rapport.

Dans cette mission, les temps d'intervention globaux des Experts sont estimés comme suit :

- Chef de mission : 90 jours
- Spécialiste en socio-économie : 67 jours
- Expert en Suivi-évaluation : 67 jours
- Expert Statisticien : 45 jours
- Expert informaticien : 30 jours

## 9. Profil du Consultant

Le Cabinet de Consultants mettra sur la mission de l'étude de référence pour le suivi et l'évaluation du PRETE, un personnel-clé qualifié ayant une grande expérience dans les domaines spécifiques.

Le bureau d'études/cabinet doit fournir les informations indiquant qu'il est qualifié et a l'expérience pour exécuter la mission, notamment les brochures de présentation du cabinet, les références concernant l'exécution de missions similaires (années de réalisation, coûts, clients et adresse/téléphone) etc.

Cette expérience doit être prouvée par au moins trois (03) prestations de nature et complexité similaire (ampleur des contrats, nature de la prestation, domaine technique et contexte géographique) au cours des sept dernières années, attestées par des copies des contrats, des attestations de bonne fin d'exécution et/ou rapports de validation définitifs notamment des missions financées par des projets/programmes de développement.

L'équipe du personnel clé est composée comme suit :

Position	Exigences
Un Chef de mission	Économiste diplômé des Universités ou Instituts, niveau BAC+5 ou Équivalent, avec une expérience professionnelle générale d'au moins dix (10) ans dans les projets de développement ou les études économiques du secteur privé. Il devra en outre avoir une expérience confirmée comme Expert avec au moins 5 références pertinentes dans le domaine de suivi-évaluation des impacts socio-économiques ou l'évaluation des projets de développement, dont au moins deux références comme Chef de mission dans le suivi-évaluation des impacts socio-économiques des projets de développement, au cours des 7 dernières années. Une expérience sur les projets financés par les Bailleurs de fonds multilatéraux serait un atout.
Un Expert en Socio-économie	Expert diplômé des Universités ou Instituts en économie/sociologie du développement ou apparenté (une maîtrise ou un Master, au minimum (BAC+5)), avec au moins 10 ans d'expérience professionnelle générale dans les

Position	Exigences
Un Expert en Suivi-évaluation	activités socio-économiques. Il devra en outre avoir une expérience spécifique confirmée comme Expert avec des références pertinentes dans le domaine socio-économique ou dans les études socio-économiques des projets de développement, dont au moins deux références comme Expert en socio-économie dans les missions de suivi-évaluation des impacts des projets de développement au cours des 7 dernières années.
Expert Statisticien	Diplôme d'Études Supérieures (au moins Bac+5) en sciences du suivi et de l'évaluation, ou en économie du développement, politique publique, finance ou administration des affaires. L'Expert en suivi-évaluation devra avoir au moins 7 ans d'expérience de travail sur les projets de développement, avec des références pertinentes en gestion basée sur les résultats dont au moins deux références dans les missions de suivi-évaluation des impacts socio-économiques des projets de développement, au cours des 7 dernières années.
Un Expert Informaticien	Expert ayant au moins un diplôme de Licence en Statistiques ou dans un domaine connexe, avec au moins 7 ans d'expérience professionnelle générale dans les statistiques et études économiques. Le Statisticien devra en outre avoir une expérience confirmée comme Expert Statisticien avec des références pertinentes dans les Statistiques et études économiques des projets de développement, dont au moins deux références dans les missions de suivi-évaluation des impacts socio-économiques des projets de développement, au cours des 7 dernières années.
Personnel d'appui	Expert ayant au moins un diplôme de Licence en Informatique ou dans un domaine connexe, avec au moins 7 ans d'expérience professionnelle générale dans les technologies de l'information. L'Expert Informaticien devra avoir une expérience confirmée avec des références pertinentes dans le développement des outils et la création de base de données numérique automatisée, dont au moins deux références similaires comme Expert dans le domaine, au cours des 7 dernières années. C'est l'ensemble du personnel de support employé par le Consultant dans le cadre de la mission, y compris les enquêteurs et les formateurs des enquêteurs. Le Consultant a toute la latitude sur la composition de son personnel d'appui indispensable à l'exécution de la mission

**NB :** La langue de travail est le Français, les experts devront posséder une connaissance suffisante de la langue française, pour leur permettre d'accomplir les différentes tâches décrits dans les TDR.

## 10. Supervision de la mission

La mission du Consultant sera supervisée par l'Unité de coordination du PRETE, (par le biais des experts du projet (Spécialiste du suivi-évaluation et Spécialistes Techniques).

## 11. Méthode de sélection

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants, conformément au Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale, Edition de novembre 2020 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

Fait à Bujumbura, le 10 octobre 2023

Coordonnatrice ai du PRETE

NZEYIMANA Béatrice.

